

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963

AVENUE DE TERVUREN 211 — 1150 BRUXELLES

Service des Soins de Santé

Circulaire O.A. n° 85/188

Bruxelles, le 29 mai 1985

62/73

63/64

Concerne : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé.

Traitement à domicile de l'insuffisance respiratoire grave chez des patients trachéotomisés.

Pour permettre l'enregistrement comptable des prestations reprises ci-dessus, nous vous communiquons les adaptations nécessaires du plan comptable.

Ces adaptations entrent en vigueur le 20 mai 1985 et ne concernent que les prestations pour patients ambulants.

Code comptable : Cette prestation est à reprendre dans le document C 8.

Codes	Prestation	Nombre de jours	Nombre de cas	Montants
8710(2)				
8711	Respirateur volumétrique	(2)	------(1)	-----
8712(2)				
8713		(2)	------(1)	-----
Sous-Total				

(1) le nombre de montants mensuels

(2) non employé car pas de prestations avant le 1.4.85 et seulement pour des patients ambulants.

Ne pas indiquer le nombre de jours.

Pseudo-code nomenclature.

A ce nouveau code comptable correspondent les prestations suivantes :

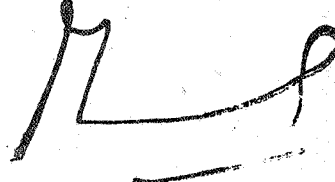
770534 : Utilisation d'un respirateur volumétrique.

770556 : Utilisation d'un respirateur volumétrique avec adjonction d'un appareil concentrateur d'oxygène.

Documents N.

Les prestations 770534 et 770556 sont à enregistrer dans le document N 88.

Le Président,



R. VAN DEN HEUVEL.